

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Tarifs 2025 des déchets

Quimper Bretagne Occidentale doit délibérer sur les tarifs applicables aux prestations assurées dans le cadre des activités de gestion des déchets. Les tarifs qui concernent essentiellement les professionnels évoluent de 2,5 %, seul le tarif de la redevance spéciale évolue de 3 %.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2025 suivants :

a) PRESTATIONS

Pour 2025, le prix évolue de 2,5 % par rapport à 2024

PRESTATIONS	2024	2025
<i>Déchèteries – Coût au m³</i>		
Incinérables et mise en décharge de classe II	39,13	40,11
Bois	23,96	24,56
Déchets verts	11,50	11,80
Gravats	14,08	14,43
<i>Déchèteries – Coût à la tonne</i>		
Quimper Est - Déchets végétaux	78,00	80,00
<i>Centres de traitement de classe III Kerhoaler – Coût à la tonne</i>		
Apports des collectivités communales et communautaires	3,60	3,69
Autres apports	5,35	5,48

Centres de traitement de Kespern – Coût à la tonne			
	Apports	3,42	3,51
Prévention			
Broyage de déchets verts chez les particuliers			
	Suivant le marché de « Broyage de déchets verts », l'heure facturée	24,68	25,30
	Prix au km effectué	0,33	0,34
Gobelets réutilisables	Gobelets manquants ou cassés	1,00	1,00

Au 1er janvier 2024, le droit européen et la loi anti-gaspillage de 2020 rendent obligatoire le tri des biodéchets. Chaque collectivité doit offrir à chaque usagers le moyen de le réaliser.

Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre d'utilisateurs au compostage individuel, il est proposé de maintenir le tarif des composteurs pour l'année 2025 comme suit :

5 € pour l'acquisition d'un composteur de 300 litres et 10 € pour l'acquisition d'un composteur de 600 litres, il est proposé de rajouter le tarif d'un composteur en bois de 300 litres pour 20 €.

b) REDEVANCE SPÉCIALE

Pour 2025, le prix au litre évolue de 3 % par rapport à 2024.

Déchets assimilables aux ordures ménagères

Le prix au litre installé pour 2024 est donné par la formule suivante :

$$P = (V \times 0,10) + (V \times F \times N \times C)$$

où :

V : Volume de conteneur en redevance spéciale

F : Fréquence de collecte (1, 2 ou 6 fois semaine)

N : Nombre de semaines de collecte

C : Coût global (0,034 en 2025)

Calculs 2025

Volume	Fréquences hebdomadaires de collecte					
	C ₁		C ₂		C ₆ Centre ville = Compacteur/Apport volontaire	
	Nombre de collectes / an		Nombre de collectes / an		Nombre de collectes / an	
	52	52	104	104	312	312
	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2024	Tarif 2025
120 litres	217,92	224,16	423,84	436,32	1 247,52	1 284,96
240 litres	435,84	448,32	847,68	872,64	2 495,04	2 569,92
360 litres	653,76	672,48	1 271,52	1 308,96	3 742,56	3 854,88
750 litres	1 362,00	1 401,00	2 649,00	2 727,00	7 797,00	8 031,00

Collecte sélective

Pour 2025, le prix au litre installé évolue de 3 % par rapport à 2024. Le coût 2025 est calculé comme suit :

$$P = (V \times 0,10) + (V \times F \times N \times C)$$

où :

V : Volume de conteneur en redevance spéciale

F : Fréquence de collecte (1, 2 ou 6 fois semaine)

N : Nombre de semaines de collecte

C : : Coût global (0,030 en 2025)

Volume	C ₁	
	Nombre de collectes / an	
	52	52
	Tarif 2024	Tarif 2025
240 litres	385,92	398,40
360 litres	578,88	597,60